

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint Bonnet du Gard

Séance du jeudi 23 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi vingt-trois mars à dix-neuf heures, le conseil municipal délibérant de la Commune de Saint Bonnet du Gard, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MOULIN, Maire de Saint Bonnet du Gard.

PRESENT(E)S :

Mrs LE ROUX Bernard, MOULIN Jean-Marie

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S:

Mmes DELAHAYE Coralie, DUBOIS Isabelle, RUIZ Ludivine.

Mrs COUDERT Philippe, DUBOIS DE MATTEIS Pierre, FABREGAT Lionel, NEBEKER Lionel, TRICOIRE Pascal.

ABSENT(E)S NON EXCUSE(E)S :

Mme FORT Emmanuelle

Mrs LELIEVRE Yannick, RIFAUD Christophe

PROCURATION(S) :

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : ayant obtenu la majorité des suffrages,

Monsieur LE ROUX Bernard a été désigné secrétaire de séance.

Début de la séance à 19h00

Le quorum n'a pas été atteint.

Levée de la séance 19h15.